

Nom commercial: Citronellae aeth. indicum FCST

Numéro de la matière: 014310

Version: 4 / CH

Date de révision: 08.06.2026

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 08.06.26

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Citronellae aeth. indicum FCST

N° d'article 01430001

Numéro d'enregistrement

No. CE: 294-954-7

No. CAS 91771-61-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Flavour/Fragrance

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

Skin Sens. 1 H317

Aquatic Chronic 3 H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Mention d'avertissement

Nom commercial: Citronellae aeth. indicum FCST

Numéro de la matière: 014310

Version: 4 / CH

Date de révision: 08.06.2026

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 08.06.26

Danger

Mentions de danger ***

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence ***

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501.3	Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** Geraniol; citronellal; citronellol; 3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-ol; Eugenol; geranyl acetate; nerol; citral; (R)-p-mentha-1,8-diène; p-Menthane-3,8-diol

Étiquetage réduit (<= 125 ml)**Pictogrammes de danger *******Mention d'avertissement *****

Danger

Mentions de danger ***

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence ***

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501.3	Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

Nom commercial: Citronellae aeth. indicum FCST

Numéro de la matière: 014310

Version: 4 / CH

Date de révision: 08.06.2026

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 08.06.26

Composants dangereux *****citronellal**

No. CAS	106-23-0			
No. EINECS	203-376-6			
Concentration	>=	50		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Skin Irrit. 2		H315	
	Skin Sens. 1B		H317	
	Eye Irrit. 2		H319	

Geraniol

No. CAS	106-24-1			
No. EINECS	203-377-1			
Concentration	>=	25	<	50 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Skin Irrit. 2		H315	
	Skin Sens. 1		H317	
	Eye Dam. 1		H318	

citronellool

No. CAS	106-22-9			
No. EINECS	203-375-0			
Concentration	>=	10	<	25 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Skin Irrit. 2		H315	
	Skin Sens. 1B		H317	
	Eye Irrit. 2		H319	

3,7-Dimethyl-6-Octen-1-ylacetat

No. CAS	150-84-5			
No. EINECS	205-775-0			
Concentration	>=	2.5	<	10 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Aquatic Chronic 2		H411	
	Skin Irrit. 2		H315	

geranyl acetate

No. CAS	105-87-3			
No. EINECS	203-341-5			
Concentration	>=	1	<	10 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Skin Irrit. 2		H315	
	Skin Sens. 1		H317	
	Aquatic Chronic 3		H412	

(R)-p-mentha-1,8-diène

No. CAS	5989-27-5			
No. EINECS	227-813-5			
Concentration	>=	1	<	10 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Flam. Liq. 3		H226	
	Asp. Tox. 1		H304	
	Skin Irrit. 2		H315	
	Skin Sens. 1B		H317	
	Aquatic Acute 1		H400	

Nom commercial: Citronellae aeth. indicum FCST

Numéro de la matière: 014310

Version: 4 / CH

Date de révision: 08.06.2026

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 08.06.26

Aquatic Chronic 3 H412

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 M = 1

Isopulegol

No. CAS 89-79-2

No. EINECS 201-940-6

Concentration \geq 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4

H302

Voie d'exposition: orale

Skin Irrit. 2

H315

Eye Irrit. 2

H319

cATpE orale

500 mg/kg

Eugenol

No. CAS 97-53-0

No. EINECS 202-589-1

Concentration \geq 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1B

H317

Eye Irrit. 2

H319

3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-ol

No. CAS 78-70-6

No. EINECS 201-134-4

Concentration \geq 0.1 < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2

H315

Eye Irrit. 2

H319

Skin Sens. 1B

H317

nerol

No. CAS 106-25-2

No. EINECS 203-378-7

Concentration \geq 0.1 < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2

H315

Skin Sens. 1B

H317

Eye Dam. 1

H318

citral

No. CAS 5392-40-5

No. EINECS 226-394-6

Concentration \geq 0.1 < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2

H315

Eye Irrit. 2

H319

Skin Sens. 1

H317

p-Menthane-3,8-diol

No. CAS 42822-86-6

No. EINECS 255-953-7

Concentration \geq 0.1 < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1

H318

Nom commercial: Citronellae aeth. indicum FCST

Numéro de la matière: 014310

Version: 4 / CH

Date de révision: 08.06.2026

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 08.06.26

Skin Irrit. 2	H315
Skin Sens. 1B	H317
Aquatic Chronic 3	H412

Citronellic acid

No. CAS 502-47-6

No. EINECS 106-25-2

Concentration >= 0.1 < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3 H311 Voie d'exposition: dermale

cATpE dermale 300 mg/kg

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Conduire chez le médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Veiller à assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Nom commercial: Citronellae aeth. indicum FCST

Numéro de la matière: 014310

Version: 4 / CH

Date de révision: 08.06.2026

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 08.06.26

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Pa de réquisitions spéciales. Pa de réquisitions spéciales.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas nécessaire.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	10	Des liquides combustibles
Classe de stockage (Suisse)	8	Des matières caustiques

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Non.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

(R)-p-mentha-1,8-diène

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	40	mg/m ³	7	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	80	mg/m ³	14	ppm(V)

Groupe du risque pendant la grossesse: S Remarque: S SSc; LeberKT AN

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains

Gants de protection

Matériau approprié

Gants / multi-résistant à les produits chimiques: Barrier 02-100 (Ansell)

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Protection des yeux

Lunettes de protection; Lunettes assurant une protection complète des yeux

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Nom commercial: Citronellae aeth. indicum FCST

Numéro de la matière: 014310

Version: 4 / CH

Date de révision: 08.06.2026

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 08.06.26

État de la matière	liquide
Couleur	jaunâtre
Odeur	caractéristique
Point de fusion	
Remarque	non déterminé
Point d'éclair	
Valeur	90 °C
température de décomposition	
Remarque	Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
Densité et/ou densité relative	
Valeur	0.885 g/cm ³
température	20 °C

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Remarque Non miscible ou bien peu miscible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu si les prescriptions de manipulations sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	>	10'000	mg/kg
méthode	valeur calculée selon le GHS (par ex. voir UN GHS)		
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Geraniol**

Espèces	rat		
DL50		3600	mg/kg

citronello

Espèces	rat		
DL50		3450	mg/kg

Eugenol

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode	OECD 423		

Eugenol

Espèces	rat		
LDLo		800	mg/kg
Remarque	intrapéritonéale		

citral

Nom commercial: Citronellae aeth. indicum FCST

Numéro de la matière: 014310

Version: 4 / CH

Date de révision: 08.06.2026

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 08.06.26

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
DL50	6800	mg/kg

citral

Espèces	rat (femelle)	
LOAEL	335	mg/kg

citral

Espèces	rat (mâle)	
LOAEL	345	mg/kg

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces	rat	
DL50	4400	mg/kg

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces	souris	
NOAEL	1650	mg/kg

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces	souris	
LOAEL	3300	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	> 10'000	mg/kg
méthode	valeur calculée selon le GHS (par ex. voir UN GHS)	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Geraniol**

Espèces	lapin	
	> 5000	mg/kg

citronellool

Espèces	lapin	
DL50	2650	mg/kg

Eugenol

Remarque	Aucun données connues.	
----------	------------------------	--

citral

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
	> 2000	mg/kg

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces	lapin	
DL50	> 5000	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
----------	------------------------------------------------------------------------------------------	--

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Geraniol**

Remarque	Aucun données connues.	
----------	------------------------	--

citronellool

Remarque	Aucun données connues.	
----------	------------------------	--

Eugenol

Espèces	rat	
LD	> 2580	mg/m ³
Durée d'exposition	4	h

citral

Remarque	Aucun données connues.	
----------	------------------------	--

Nom commercial: Citronellae aeth. indicum FCST

Numéro de la matière: 014310

Version: 4 / CH

Date de révision: 08.06.2026

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 08.06.26

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation

Corrosif

Remarque

Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Geraniol**

évaluation

Irritant - risque de lésions oculaires graves

Remarque

Le produit est irritant pour les yeux.

citronello

Remarque

Aucun données connues.

Eugenol

Espèces

lapin

évaluation

irritant

citral

Espèces

lapin

évaluation

irritant

méthode

OCDE 405

Remarque

Le produit est irritant pour les yeux.

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces

lapin

évaluation

Non irritant

méthode

OCDE 405

Remarque

Aucun effet d'irritation connue

sensibilisation

évaluation

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Remarque

Les critères de classification sont remplis.

Sensibilisation (Composants)**Geraniol**

Remarque

Aucun données connues.

citronello

Espèces

souris

évaluation

sensibilisant

Remarque

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Eugenol

Espèces

souris

méthode

OECD 429

Remarque

May cause allergic skin reactions.

citral

Espèces

souris

évaluation

sensibilisant

méthode

OECD 429

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces

souris

évaluation

sensibilisant

méthode

OECD 429

Remarque

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)**Geraniol**

Remarque

Non applicable

citronello

Remarque

Aucun données connues.

(R)-p-mentha-1,8-diène

Nom commercial: Citronellae aeth. indicum FCST

Numéro de la matière: 014310

Version: 4 / CH

Date de révision: 08.06.2026

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 08.06.26

Eugenol

Remarque Aucun données connues.

citral

Remarque Aucun données connues.

(R)-p-mentha-1,8-diène

Remarque Aucun données connues.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité (Composants)**citronellool**

Remarque Aucun données connues.

EugenolEspèces évaluation souris
les essais sur l'animal laissent supposer que le produit peut causer le cancer.

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Source RTECS

citral

Remarque Aucun données connues.

(R)-p-mentha-1,8-dièneEspèces évaluation rat
Remarque Peut provoquer le cancer.

Source RTECS

(R)-p-mentha-1,8-dièneEspèces évaluation souris
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Source RTECS

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**Geraniol**

Remarque Non applicable

citronellool

Remarque Non applicable

Eugenol

Remarque Non applicable

citral

Remarque Non applicable

(R)-p-mentha-1,8-diène

Remarque Non applicable

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom commercial: Citronellae aeth. indicum FCST

Numéro de la matière: 014310

Version: 4 / CH

Date de révision: 08.06.2026

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 08.06.26

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

Remarque Toxique pour les poissons.

Toxicité pour les poissons (Composants)

Geraniol

CL 50	Médi	3.45		mg/l
	ane			

Durée d'exposition	96	h		
--------------------	----	---	--	--

citronellool

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)			
CL 50	10	à	22	mg/l
Durée d'exposition	96	h		

Eugenol

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)			
CL 50	13			mg/l
Durée d'exposition	96	h		
méthode	OECD 203			

citral

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)			
CL 50	6.78			mg/l
Durée d'exposition	96	h		
méthode	DIN 38412 T.15			

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces	Pimephales promelas			
CL 50	0.72			mg/l
Durée d'exposition	96	h		
méthode	OECD 203			

Toxicité pour les daphnies (Composants)

Geraniol

Remarque Aucun données connues.

citronellool

Espèces	Daphnia			
CE50	17			mg/l
Durée d'exposition	48	h		

Eugenol

Espèces	Daphnia			
CE50	1.13			mg/l

citral

Espèces	Daphnia magna			
CE50	6.8			mg/l
Durée d'exposition	48	h		

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces	Daphnia magna			
	0.307			mg/l

Nom commercial: Citronellae aeth. indicum FCST

Numéro de la matière: 014310

Version: 4 / CH

Date de révision: 08.06.2026

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 08.06.26

Durée d'exposition 48 h
méthode OCDE 202

Toxicité pour les algues (Composants)**Geraniol**

Remarque Aucun données connues.

citronellool

CE50 2.4 mg/l

Durée d'exposition 72 h

Eugenol

Remarque Aucun données connues.

citral

Espèces Desmodesmus subspicatus à 103.8 mg/l

CE50

Durée d'exposition - 72 h

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces Raphidocelis subcapitata 0.32 mg/l

Durée d'exposition 72 h

méthode OCDE 201

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces Raphidocelis subcapitata 0.174 mg/l

Durée d'exposition 72 h

méthode OCDE 201

Toxicité pour les bactéries (Composants)**Geraniol**

Remarque Aucun données connues.

citronellool

Remarque Aucun données connues.

Eugenol

Remarque Aucun données connues.

citral

Remarque Aucun données connues.

(R)-p-mentha-1,8-diène

Espèces boue activée 3.94 mg/l

CE50

méthode OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité**Élimination physico-chimique (Composants)****Geraniol**

Remarque Aucun données connues.

Eugenol

Remarque Aucun données connues.

citral

Remarque Aucun données connues.

(R)-p-mentha-1,8-diène

Remarque Aucun données connues.

Biodégradabilité (Composants)**Geraniol**

Remarque Aucun données connues.

Nom commercial: Citronellae aeth. indicum FCST

Numéro de la matière: 014310

Version: 4 / CH

Date de révision: 08.06.2026

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 08.06.26

citronello

évaluation Facilement biodégradable

citral

Valeur 85 à 95 %

évaluation Facilement biodégradable
méthode OECD 301C**(R)-p-mentha-1,8-diène**

Valeur 71 %

évaluation Facilement biodégradable

La dégradabilité facile (Composants)**Geraniol**

Remarque Aucun données connues.

citronello**citral****(R)-p-mentha-1,8-diène****Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)****Geraniol**

Remarque Aucun données connues.

citronello

Valeur 2050 mg/g

citral

Remarque Aucun données connues.

(R)-p-mentha-1,8-diène

Remarque Aucun données connues.

Demande biochimique en oxygène (DBO) (Composants)**Geraniol**

Remarque Aucun données connues.

citral

Remarque Aucun données connues.

(R)-p-mentha-1,8-diène

Remarque Aucun données connues.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)****Eugenol**

log Pow 2.7

citrallog Pow 2.9
température 25 °C**(R)-p-mentha-1,8-diène**

log Pow 4.2

facteur de bioconcentration (BCF) (ingrédients)**citral**

Remarque N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

Nom commercial: Citronellae aeth. indicum FCST

Numéro de la matière: 014310

Version: 4 / CH

Date de révision: 08.06.2026

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 08.06.26

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Produit menace l'eau. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Danger pour l'eau potable. Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Emballages contaminés

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.
14.5. Dangers pour l'environnement	-		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

WGK 3

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

COV

COV (CH)

2.95 %

Autres informations ***

Le produit ne contient aucun ingrédient figurant sur la liste des substances candidates à l'inclusion à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec une proportion $\geq 0,1$ % p/p.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Nom commercial: Citronellae aeth. indicum FCST

Numéro de la matière: 014310

Version: 4 / CH

Date de révision: 08.06.2026

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 08.06.26

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.